

ANALYSE PAR LA CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA NOTE "PACD" DU 30 OCTOBRE 2018

Tout le monde l'attendait, elle est enfin parue ! La note PACD (plans d'actions cadastraux départementaux) a été publiée le 30 octobre 2018.

Cette note n'a donné lieu à aucune rencontre avec la direction générale, alors que la CGT a lourdement insisté pour qu'il y ait un groupe de travail sur le sujet propre du PACD. En effet, le lourd impact qu'il produit sur les services, avec son cortège de réactions délirantes, zélées ou indifférentes, mérite un regard aigu. Cela aurait aussi permis de briser « dans l'oeuf » certaines « pré-orientations » qui, par leur inadaptation aux situations concrètes des services, feront plus de mal que de bien.

Il n'en aura rien été, et, comme très régulièrement maintenant, la PACD a été « balancé » dans les services, charge à eux de se débrouiller : belle preuve d'un pilotage pointu de la mission...

La CGT vous propose ici un angle de vue de cette note : il ne se veut pas une exégèse de celle-ci, et les analyses peuvent être diverses. En effet, datée du 30 octobre, elle est d'une part très récente, et d'autre part à large portée.

Néanmoins, nous souhaitons vous apporter ici un premier éclairage sur la perception que notre syndicat en a eu et les implications potentielles auxquelles il faudra s'attendre.

Une note de courte portée

C'est le moins que nous puissions dire en effet : elle court sur 2019 et 2020 si nous considérons que 2019 puisse s'entendre en année pleine. Ce n'est pas un constat des plus rassurants ; le fantôme du comité AP 2022 rôde autour du plan cadastral et un si faible ancrage dans le temps traduit un peu plus les desseins des décideurs.

Il ne faudra pas se priver d'interpeller localement, dans tous les CTL, ce que signifie le tempo donné ici par la DG. Ce qui est inadmissible, insupportable en tout cas, c'est bien ce silence assourdissant de l'administration face aux questionnements des collègues. Alors que tous les voyants passent progressivement au rouge, la DG leur doit un minimum de franchise, et exposer les raisons qui l'ont conduite à écrire « à court terme ».

Ce n'est pas en cachant ses intentions que l'administration peut donner du sens aux missions qui lui incombent (encore)...



Des diagnostics connus seulement des directions et de la DG...

...Mais pas des géomètres ! Un comble quand ce sont eux qui sont touchés par cette ré-orientation vers la FDL. Des études ont été menées, elles sont remontées : le PACD est censé y répondre avec les géomètres. Répondre à quelles situations ? Nul ne sait... Dans quel état se trouve aujourd'hui la fiscalité locale dans chaque département ? Mystère... Quelles solutions réfléchies et raisonnées pourraient être apportées pour améliorer s'il y a lieu la situation ? Surtout ne pas demander aux collègues, ils pourraient y avoir réfléchi !

Ainsi vivons-nous dans le grand flou ! Rien n'aurait empêché que chaque département, sous un pilotage national et avec l'aide du référent départemental « optimisation des bases de la FDL » diagnostique ses forces et faiblesses en la matière. Peut-être n'aurait-il même pas été nécessaire de jouer les gros bras en imposant cette ré-orientation. Les situations sont hétérogènes, héritées du fiasco de CDI-CDIF pour partie, des suppressions d'emploi, de la perte des sachants, etc.

Alors pourquoi tant de cachotteries ? Si c'est pour taire ses propres vicissitudes, l'administration devra se faire une raison : il est trop tard ! Toutefois, la CGT Finances Publiques considère que sur le plan de la méthode, il n'était pas nécessaire de vouloir faire dans la provocation en imposant un tel virage.

Inutile donc d'ajouter à l'autoritarisme l'ironie, la raillerie ou la moquerie que quelques sergents locaux se sont crus autorisés à manier dans ce contexte : pour ainsi se comporter encore faut-il connaître la mission ! Cela aura eu au moins le mérite de libérer la parole de certains qui ont vertement exprimé ce qu'ils pensaient de la mission cadastrale et ainsi étaler au vu et su des géomètres leur

méconnaissance. Fort heureusement, ces situations se sont révélées marginales, mais personne ne les oubliera...

Fiscalité locale : il faut foncer !

A écouter la DG, la situation est très inquiétante... Dès lors, le géomètre doit apporter son expertise de terrain afin de renseigner les collègues pour des mesurages ou mieux : une « cartographie » (page 3 dernier §)... Ce vocable n'est pas neutre ici quand on connaît les rapports qu'entretiennent la DGFIP et l'IGN (dont c'est le cœur de métier par ailleurs). Toutefois, si cela se rapporte à la compréhension d'un plan d'EDD, les géomètres font de la cartographie depuis longtemps sans le savoir!...

Nettement moins acceptable est ce qui suit : la DG ouvre la porte à la saisie par les géomètres dans MAJIC par l'accomplissement de « tâches de gestion » dès lors que cela prolonge leurs travaux. S'il n'est pas dans leur doctrine d'emploi de s'y impliquer, la CGT considère que la DG ne peut pas ainsi rendre les géomètres complices de ses errements .

En effet, CDI -SIP/CDIF aura eu pour effet, entre autres, d'isoler les collègues dans des bureaux antennes associés à des SIP dont tout le monde s'accorde aujourd'hui à dire que le foncier constitue une simple variable d'ajustement (quand il est nécessaire d'en faire)... Dès lors, le géomètre se trouve dans l'impossibilité d'assurer une collectivité ou un contribuable de la prise en compte dans les bases de sa demande, à moins que ce soit lui qui ne le fasse lui-même. Il apparaît ici évident que c'est bien la structure qui pèse sur le travail : quel beau tour de passe-passe que de faire absorber par les géomètres le fruit de choix funestes et coupables ? Cela ne serait évidemment jamais arrivé en CDIF...

La CGT Finances Publiques a appris mi-novembre 2018 que GF3A avait demandé qu'il ne soit plus procédé à des rapprochements type SIP-CDIF dans le réseau... la fumisterie ! Ils en auront laissé faire un certain nombre en 2018 ! Les CTL doivent être l'occasion d'analyser département par département la situation de la mission cadastrale au regard de la structure et exiger que soient tirées les conclusions qui s'imposent au regard du diagnostic.

Ainsi, si elle refuse d'agir, la direction seule portera la responsabilité des difficultés de la mission ! Pour la CGT, et sauf cas extrême au regard de la mission, aucun géomètre ne doit ni ne devra se retrouver à saisir des déclarations : c'est bien à la DG de donner les moyens nécessaires à ces travaux : les géomètres ne sont pas les pompiers de service, encore moins les complices objectifs des suppressions d'emploi !

Mais... la mise à jour du plan n'est pas interdite !

De ce point de vue-là, la CGT aura eu la certitude de ne pas prêcher dans le désert ! Du reste, cela aurait été un peu fort de café : se mettre ainsi hors jeu aurait été inacceptable et perçu comme une véritable déclaration de guerre. Toutefois, le risque de voir des directions exiger un abandon de la mise à jour du plan n'est pas totalement écarté (certaines rancœurs ont la vie dure)... seulement les levés emblématiques demeurent : tout dépend là où se situe le « taquet », mais les géomètres sont des professionnels, spécialistes du terrain.

Pour la CGT, eux seuls savent ce qui relève de l'emblématique ou pas : tout comme ils savent que tout ce qui concourt à la bonne

situation des biens sur le plan cadastral nécessite aussi un adressage correct...

« le lien qui enserme la mise à jour du plan cadastral et la FDL ne doit jamais être rompu » aura écrit à longueur de CAP et de groupe de travail la CGT. Cela reste encore plus vrai aujourd'hui, dans un contexte de forte remise en cause des missions de la DGFIP.

Et surtout : n'hésitez pas à vous lancer dans le remaniement !

Quelle nouveauté ! Décrité voire interdit depuis des lustres, le revoici qui apparaît dans le paysage cadastral ! La CGT ne s'en plaindra pas loin de là mais à y regarder de plus près, ne s'agirait-il pas là d'un marché de dupe ?

Les opérations de remaniement impactent aussi les SPF et SPF-E, qui se débattent depuis longtemps dans des situations inextricables ! Dès lors, « encourager » le remaniement dans un tel contexte relève-t-il du vœu pieux ? D'une méconnaissance de la situation de ces services ? Mystère... En tout cas, nous ne saurions que trop vous encourager à les prendre au pied de la lettre ! La confection de plan neuf fait partie de l'ensemble des missions cadastrales !

Sauf si la RPCU arrive...

Elle devient « prépondérante »... mais pas prioritaire ? Allez savoir... Quand la CGT observe comment se déroulent les travaux qui s'y rapportent, cela laisse songeur ... Nul ne sait dire aujourd'hui (et encore moins la DG : déjà 6 mois que les fichiers sont partis à l'IGN et pendant ce temps là, il faut stocker !) quel est l'avenir de ce projet pourtant si indispensable mais mal né.



Élections professionnelles DGFIP
pour mes droits

du 29 novembre
au 6 décembre

2018 je vote cgt

EXPRIMEZ-VOUS!

La CGT aura insisté sans relâche pour que des travaux préparatoires soient engagés par les services.

La DG consent enfin à donner suite à cette demande : les préparations d'aujourd'hui sont l'assurance de ne pas partir de rien demain : tout l'enjeu est là.

Avec tous les géomètres, notre syndicat ne lâchera rien sur la qualité et le respect du cahier des charges par l'IGN.

La RPCU doit être un progrès, pas une régression.

Au final, tout ça pour ça, oserait-on écrire ! En effet, ce document est censé traduire un retour aux fondamentaux de la mission cadastrale : la conservation, l'exhaustivité de LASCOT, la présence de l'administration auprès des mairies... Néanmoins, ce retour se fait dans un contexte lourd de suppressions d'emplois, («seulement» 2130 à la DGFIP -dixit le DG- et à

ce jour nous ne connaissons pas le nombre de géomètres perdus), de restructurations ratées avec persévérance, de remises en cause non seulement des missions de la DGFIP, mais aussi de sa structuration en réseau.

Il convient également de rajouter que la FDL n'est pas aujourd'hui un long fleuve tranquille ! Bien au contraire, elle cristallise tous les mécontentements qui débouchent sur des tensions entre l'État et les collectivités locales.

Ainsi, il ne s'agirait pas que les géomètres se retrouvent à devoir jouer les médiateurs, coincés entre les exigences des uns et le mépris jupitérien des autres. Or, c'est bien ce qui se profile : envoyés « au charbon » pour faire croire que l'État entend assumer ses responsabilités (alors que de l'aveu même de certains directeurs départementaux : « *tout ça, c'est de l'habillage, pour la vitrine* »(sic)), nous n'accepterons pas de jouer ce rôle qui ne nous revient pas, et nous dépasse.

**JE DÉFENDS MES DROITS
ET MES CONDITIONS DE TRAVAIL,
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE,
JE VOTE CGT !**